

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

RECONNAITRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire du pin	Son nid
 <p>Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre.</p> <p>Longueur : 3 à 4cm en fin de développement.</p> <p><i>Crédit photo : « INRA UEFM ».</i></p>	 <p>Cocon soyeux blanc, présent principalement dans les branches de pins.</p> <p><i>Crédit photo : FDGDON50</i></p>

La chenille processionnaire du pin est présente en Normandie (principalement au Sud de la région). Dans le département de la Manche, son aire de répartition confirmée sur l'hiver 2015/2016, s'étend sur la frange littorale de Beauvoir à Granville, ainsi que dans le Sud de l'Avranchin. Sa colonisation progresse vers le Nord et l'Est.

CONNAITRE SON CYCLE BIOLOGIQUE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nidification (cocons)	Procession (descente de l'arbre)		Enfouissement dans le sol			Vol, reproduction et ponte		Eclosion oeufs	Nidification (cocons dans les pins)		
Chenilles			Chrysalide			Papillons de nuit		Larves	Chenilles		

DES RISQUES POUR LA SANTE

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

PREVENIR LE RISQUE SUR LA SANTE

Les premières mesures de prévention consistent à **limiter l'exposition à ces poils microscopiques** :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés, ne pas toucher les chenilles ni les cocons.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons.
- Eviter de faire sécher du linge sous les arbres contenant encore des nids.
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol, veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations.
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact avec les enfants.
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements**.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et / ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15**.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

*Une lutte collective expérimentale est mise en place dans le département de la Manche sur l'hiver 2016/2017, par la FDGDON de la Manche, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.
Plus de renseignements sur www.fgdgon50.com.*

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise 2 niveaux de gestion du risque, étant donné que l'éradication totale des chenilles processionnaires du pin n'est pas possible :

- **Une tolérance zéro sur les sites à forte fréquentation humaine** (cours d'école, parc fréquenté, allée touristique...) où l'éradication doit être visée par la combinaison des différentes techniques de lutte.
- **Une réduction des populations sur les autres sites**, où un faible niveau de populations de chenilles peut être accepté par les gestionnaires et les riverains, en associant des méthodes préventives et curatives, au cas par cas.

Différentes techniques sont couramment utilisées, voire combinées, pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin en période hivernale.

	<p>La lutte biologique par les mésanges</p>  <p>Crédit photo : « INRA UEFM ».</p>	<p>La pose d'écopièges</p>  <p>Crédit photo : « FDGDON50 ».</p>	<p>L'échenillage</p>  <p>Crédit photo : FDGDON50</p>
Principe	Lutte biologique par la prédation naturelle.	Lutte simple, écologique, et permanente. Un collier guide les chenilles dans un sac.	Détruire les cocons de chenilles, par la coupe des branches.
Comment cela fonctionne ?	Installer des nichoirs à mésanges charbonnières pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque.	L'écopiège est un système de collecte des chenilles lors de la procession , à fixer sur le tronc des pins contaminés : il évite que les chenilles descendent au sol, limitant les contacts et les risques sanitaires, et agit sur les populations de chenilles.	Couper les branches où sont installés les cocons (où sont présentes les chenilles) et procéder à leur destruction par incinération, de façon sécurisée.
Est-ce adapté ?	En tant qu'auxiliaire, la présence de mésanges est un réel intérêt pour la lutte, quelque soit l'endroit.	A installer sur les troncs de pins en automne, avant la procession. A découper en fonction de la circonférence de l'arbre. A utiliser en complément de l'échenillage en cas de forte colonisation.	A privilégier lorsque les pins de faible hauteur. Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce en toute sécurité (port d'équipement de protection adaptés contre l'urtication).
Comment dois-je procéder ?	Acheter ou fabriquer soi-même des nichoirs. Nichoir de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32mm de diamètre. Installer les nichoirs à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant. Nettoyer les nichoirs chaque automne. Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison.	Identifier les besoins en comptabilisant le nombre d'arbres atteints. Mesurer la circonférence des troncs (à 2m de hauteur), et ajouter pour chaque arbre une longueur de 20cm environ (le collier doit être plus long pour faire la jonction). Il existe différents fournisseurs et certaines mairies mettent en place des commandes groupées. A installer conformément aux recommandations du fabricant. Eliminer les sacs contaminés de façon adaptée (par incinération ou la congélation à -25°C pendant une semaine pour tuer les chrysalides vivantes dans les sacs).	Pour les branches accessibles et ne présentent pas de risques : il est possible de procéder soi-même à la coupe des branches et à l'incinération des cocons. Attention : Porter les équipements de protection individuelle adaptés. Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée et agréée pour le travail en hauteur.

Procédures, préconisations et vidéo de démonstration de pose d'écopièges, à retrouver sur www.fgdgon50.com.

D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

- **Le piège à phéromones** permet la capture des papillons mâles de chenilles processionnaires au printemps, réduisant ainsi la fécondation et impactant les populations de chenilles processionnaires du pin.
- **La lutte bioinsecticide par le Bacillus thuringiensis**, un micro-organisme s'attaquant aux chenilles. Une pulvérisation localisée, par un personnel habilité, permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Il est utilisé sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative, à l'automne.